

DELIBERATION DD2024_044

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

LE 30 mai 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	69
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT ANNUEL DU RÉSEAU DE BUS POUR L'ANNÉE 2024

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADIS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. BARROUX, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS
M. PALEM donne pouvoir à M. CIPIERRE

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT ANNUEL DU RÉSEAU DE BUS POUR L'ANNÉE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément aux orientations fixées dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus en septembre 2018, et comme chaque année, le réseau Péribus est appelé à évoluer au fur et à mesure des années afin de répondre aux problématiques des déplacements des usagers et tenir compte des évolutions démographiques et économiques locales en lien avec l'élaboration continue des plans de mobilités.

Que l'intérêt de cette démarche est avant tout de rendre le réseau dynamique, attractif et toujours au plus proche des usagers mais aussi du territoire en constante évolution - nouvelles constructions notamment.

Qu'afin de garantir cet équilibre et apporter un service de qualité, l'EPIC Périmouv' a, dès le second semestre 2019, déployé une nouvelle organisation en interne afin de suivre les nouveaux besoins et d'être au contact des principaux acteurs du territoire en termes de pôles générateurs des déplacements.

Considérant que cette stratégie a également pris un nouvel élan début 2023 avec le recrutement d'une chargée de mission plan de mobilités à l'égard des entreprises et des administrations.

Ainsi, au titre de l'année 2023, plus de 11 000 salariés ont été accompagnés au travers de 42 structures et plus de 90 réunions.

Que ce travail de terrain et d'interaction permet d'avoir une vision consolidée des besoins qui, une fois par an, lors de la rentrée scolaire de septembre, permet d'aboutir à une offre ajustée du réseau de bus. Il est toutefois à noter que des évolutions plus ponctuelles sont aussi possibles.

Qu'enfin, il s'agit également d'avoir un modèle complet d'offre de transport collectif en lien avec la navette ferroviaire (mise en service depuis juillet 2022) et ainsi alimenter au maximum les haltes ferroviaires depuis les principales zones d'habitation et d'activités.

Considérant qu'à cet effet, et en lien avec une augmentation de pratiquement 5% de la fréquentation bus en 2023 il est apparu nécessaire de renforcer, avant toute chose, les 4 lignes structurantes du réseau (A, B, C et D) en améliorant la fréquence des bus aux heures de pointes du matin et du soir tout en maintenant un niveau de service renforcé la journée et durant les vacances scolaires.

Qu'il est à noter que ces lignes fonctionnent en lien direct avec les lignes Express qui viennent compléter cette offre à ces heures dites « chargées » et permettent également un cadencement renforcé au niveau du réseau permettant ainsi d'avoisiner les 10 minutes.

Que de plus, ces 4 lignes structurantes bénéficieront, dès septembre 2024, de l'intégralité des aménagements BHNS en cœur d'agglomération qui permettent également d'avoir une desserte plus régulière des bus tout en améliorant les temps de parcours.

Que l'offre cadencée à 10 minutes sur les heures pointes permet, d'une part, de s'affranchir des horaires des TER qui malgré tout évoluent régulièrement obligeant à adapter régulièrement le réseau bus et, d'autre part, d'offrir un attrait renforcé des parkings relais.

Considérant qu'au final, sur ces quatre lignes structurantes il est de plus de 14 % dont le détail ligne à ligne est présenté ci-dessous

ligne	période	jours type	fréquences de passage (moyenne)										Nbre de courses		% évolution offre
			saison 2023 v1		saison 2024 v1		HPm		HC		HPs		2023	2024	
			km théo / j	km théo / j	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
A	scol	lumajeve	737	831	13'/16'	13'/16'	32'/34'	24'	18'/19'	17'/18'	73	82	12,33		
		me	774	865	13'/16'	13'/16'	32'/34'	24'	18'/19'	17'/18'	76	84	10,53		
	vac	lu à ve	470	596	35'	22'/23'	35'	35'	35'	24'	48	59	22,92		
B	scol	lumajeve	581	714	15'/17'	13'/14'	27'/28'	19'/20'	20'/22'	20'/22'	73	90	23,29		
		me	598	729	15'/17'	13'/14'	27'/28'	19'/20'	20'/22'	20'/22'	74	91	22,97		
	vac	lu à ve	448	564	27'/28'	20'	27'/28'	27'/28'	27'/28'	20'/22'	58	70	20,69		
C	scol	lumajeve	801	855	13'/14'	13'/14'	27'/30'	23'/24'	20'	20'	76	79	3,95		
		me	801	879	13'/14'	13'/14'	27'/30'	23'/24'	20'	20'	76	80	5,26		
	vac	lu à ve	514	608	35'/36'	23'/24'	35'/36'	35'/36'	35'/36'	24'	46	55	19,57		
D	scol	lumajeve	676	725	14'/16'	14'/16'	28'/30'	28'/30'	17'/18'	17'/18'	74	78	5,41		
		me	698	778	14'/16'	14'/16'	28'/30'	24'/26'	17'/18'	17'/18'	75	82	9,33		
	vac	lu à ve	458	575	29'	21'	28'/30'	28'/30'	29'	24'	54	62	14,81		
														14,2% de moyenne	

Qu'en complément des lignes dites structurantes, il est proposé les ajustements suivants :

- **lignes K1 et K3** qui sont des lignes de quartiers : modification de ces lignes considérées comme complexes par les usagers en les scindant en deux parties (K1a et K1b – K3a et K3b) comme cela a été fait en 2023 pour la ligne K4 ;
- **ligne K6** (navette en ligne avec la halte de Marsac) verra son offre ajustée sur le matin et le soir au regard de la fréquentation constatée qui est très faible en cours de journée;
- **ligne R15** (rabattement ferroviaire halte de Niversac depuis Eglise-Neuve-de-Vergt, Atur, etc) refonte totale du parcours au regard d'une fréquentation quasi nulle. Son offre sera revue à destination de la zone d'activité de Grand Font qui va connaître très prochainement une activité tertiaire renforcée et dont le plan de mobilité est en cours.

Considérant que le comité des partenaires de la mobilité qui s'est déroulé, le 19 mars 2024, a émis un avis favorable à l'égard de l'ensemble des présents ajustements.

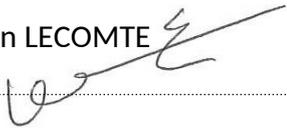
Que l'ensemble de ces ajustements seront réalisés avec une augmentation des kilométrages de 100 000 km pour un réseau qui a réalisé en 2023 1 513 151 kilomètres. Cela représente une augmentation de +6,5 % et nécessite le recrutement de 5 conducteurs de bus supplémentaires.

Que financièrement, en année pleine de janvier à décembre, ces évolutions représentent 300 000 euros de coûts supplémentaires. En 2024, pour la période de septembre à décembre 2024, cela représentera une évolution de la dotation de l'EPIC de + 100 000 euros et + 300 000 euros à partir de 2025.

Que la maquette financière du COSP est ainsi actualisée pour la période 2022-2027 (cf. tableau ci-dessous) avec les différents montants correspondants aux évolutions de services souhaitées par l'autorité organisatrice des mobilités depuis 2022.

- Valide l'ajustement financier du Contrat d'Obligation de période 2022-2027 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 